

6 L'élaboration du PPRT

Le projet de règlement

Les principes généraux

Le règlement est indissociable du zonage, il définit des mesures visant à assurer la protection des personnes.

Le règlement indique pour chaque zone :

La vocation de chaque zone,
Le type d'occupation ou d'utilisation du sol autorisé ou non.

Un règlement progressif selon les zones

<p>Zone rouge (R) Zone d'interdiction sauf exceptions</p>	<p>Zones bleues (B1, B2, b) Zones de constructibilité limitée</p>
---	--

Nature du zonage - Vocation de la zone

Principales dispositions du règlement

	R	B1	B2	b
--	---	----	----	---

	R	B1	B2	b
Le bâti à usage d'habitation	La reconstruction de biens sinistrés ayant une existence juridique à la date d'approbation du PPRT		✓	✓
	Les extensions des logements existants à la date d'approbation du PPRT ne créant pas de nouveaux logements et sous conditions		✓	✓
	Les travaux courants d'entretien et de gestion des constructions et installations existantes		✓	✓
	Les constructions nouvelles à usage de logement	✗	✗	✗
	Les changements de destination de bâti à usage de logement en bâti à usage d'activités		✓	✓

	R	B1	B2	b
Le bâti à usage d'activités	Les constructions nouvelles à usage d'activité (industrielle, artisanale ou d'entrepôt)	✗	✓	✓
	Les extensions des bâtiments à usage d'activités existante, sous forme d'extension horizontale, de surélévation		✓	✓
	Les aménagements et installations nécessaires aux activités existantes		✓	✓
	Les changements de destination de bâti à usage d'activités en bâti à usage de logement		✗	✗

	R	B1	B2	b
Autres modes d'occupation	Les constructions et installations nécessaires au fonctionnement des services publics	✓	✓	✓
	Les travaux d'aménagement de voirie	✓	✓	✓
	Les annexes (garage, abris de jardin, piscines ...)		✓	✓
	Les ouvrages, les équipements et la construction d'infrastructures strictement nécessaires aux secours ou à l'activité à l'origine du risque	✓	✓	✓

	R	B1	B2	b
Utilisation et exploitation du sol	Le stationnement des caravanes et des camping-cars en vue d'un usage d'habitat temporaire	✗	✗	✗
	La réalisation d'installations ouvertes au public (IOP), la création d'itinéraire de randonnée (pédestre, cycliste, équestre ...)	✗	✗	✗
	Les modes d'exploitation des terrains (cultures, pacage, haies, plantation ...)	✓	✓	✓

✓ : autorisé
 ✗ : interdit
 : sans objet